

Maroc-UE: Les quotas tarifaires plus encadrés

• Priorité aux industriels pour l'import du lait et produits dérivés

• Le 6 novembre, délai de rigueur pour le dépôt des dossiers

C'EST parti pour la répartition des contingents à l'import dans le cadre de l'accord agricole Maroc-UE au titre de la campagne 2014-2015. Le département en charge du Commerce extérieur vient de publier l'avis dédié aux importateurs. Ces derniers ont jusqu'au 6 novembre prochain pour déposer leurs demandes dûment remplies et accompagnées des documents exigés. Le tout, selon les formulaires établis par la tutelle. La liste des pièces et les formulaires existent sur le site: www.maroc-trade.gov.ma.

Fait marquant. Le département du Commerce extérieur anticipe cette saison l'application de certaines dispositions du projet de loi sur le commerce extérieur, notamment le statut de l'opérateur (cf. Edition du 7 octobre 2014). A titre

d'exemple, la concordance entre l'activité de l'opérateur et le produit objet de la demande sera prise en compte pour l'octroi d'une quote-part. L'importateur de produits périssables doit disposer d'entre-

plus important. Mieux, la Commission en charge de la répartition des quotas «peut avoir recours à d'autres critères supplémentaires», est-il souligné dans l'avis adressé aux importateurs. Avec à la clé la

plus de l'état des achats à l'extérieur, la situation des transactions réalisées sur le marché local sur les 3 dernières années. Des conditions destinées à barrer la route aux importateurs occasionnels. Car, ceux ayant bénéficié par le passé de quote-part sont dispensés de ces justificatifs.

Quant aux animaux, viandes dont l'import est soumis à des prescriptions spéciales, un autre avis sera publié par le ministère de l'Agriculture et fixera les modalités et les délais de dépôt des dossiers. Mais dès à présent, les opérateurs sont invités à se rapprocher du département de l'Agriculture pour obtenir les attestations sanitaires et de mise en quarantaine requises pour l'import des animaux vivants. Car, si les droits à l'import des viandes restent prohibitifs même à taux préférentiels (177% et 200%), celui appliqué aux jeunes veaux destinés à l'engraissement est réduit: 2,5%. Et le contingent ouvert cette année porte sur 40.000 têtes. □

A.G.

Céréales: Cas à part

EN ce qui concerne les céréales et les légumineuses, la répartition des contingents tarifaires préférentiels est gérée par voie d'appel d'offres organisé par l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (ONICL). Les conditions et modalités d'importation de ces contingents tarifaires sont fixées dans un cahier des prescriptions spéciales que l'Onicl publie sur son site. Le bénéfice du régime préférentiel est subordonné à la présentation d'une demande de franchise douanière visée par l'Office et délivrée par le département du Commerce extérieur. Depuis deux années, le contingent européen (150.000 tonnes de blé tendre) n'a été que partiellement apuré en raison de prix plus élevés par rapport à d'autres origines. □

pôt frigorifique. Pour le lait en poudre, le beurre, l'aliment composé ou encore les fruits secs, la priorité est accordée aux industriels qui les utilisent comme intrants. Les demandes des négociants ayant une connexion par siège social ou par gérant ne peuvent être satisfaites que pour une seule entreprise ayant réalisé le volume le

pénalisation des opérateurs qui n'ont pas apuré leur quota de l'année précédente. Et au besoin, d'autres critères peuvent être adoptés au cas par cas.

La répartition se fait sur la base de l'historique des trois années précédentes. Les importateurs de fruits, notamment les pommes et poires, doivent fournir, en